CONSEIL GENERAL DU 12 décembre 2023

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Par la présente et pour faire suite à l'acception du préavis de l'agrandissement du collège de la Pra phase 2 du 21 juin 2022, nous avons le plaisir de vous apporter ici quelques informations concernant l'avancement des travaux depuis le dernier conseil du mois d'octobre

En ce qui concerne le devis général révisé à ce jour, il y des faits extraordinaires qui ont eu lieu.

1) En effet, il s'avère que la faillite D'ORLANDO a entraînée des surcoûts inhérents aux prétentions des fournisseurs envers le Maître d'ouvrage pour une montant estimé à ce jour de CHF 517'00.— de plus il est à considérer que le coût des travaux restant à effectuer par le maçon sont inférieur de 67'000.—par rapport aux coûts initialement calculés pour la réalisation des parties en béton des bâtiments.

2) Une augmentation des coûts de l'entreprise Membrez au montant de 358'533 CHF Qui s'explique de la manière suivante :

   1) les bâtiments sont 20 à 30cm plus profonds, les soumissions ont été faites sans rapport géologique. Avant de commencer le gros des travaux, nous avons réclamé ce rapport et l'on a constaté que la nappe phréatique est plus haute que les renseignements fournis par l'ingénieur de la phase 1. Nous étions partis avec des talus de 3 X 2 mètre et sur les conseils du géologue nous avons abaissé les talus à une pente de 1 x 1 mètre.
   En changeant la pente des talus nous avons eu des problèmes d'eau, pompage de la nappe.
   le géologue a demandé de mettre un coffre plus épais qu'en soumission.
   L'entreprise Membrez a creusé toutes les surprofondeurs à la place de l'entreprise D'ORLANDO. Prévus 350 en réalité 612.
   2) le socle de la grue à dû être creusé en couchant le talus environ 1000m3 en couchant les talus
   3) Nous avons été bloqué par le pédologue (spécialiste des terres) car nous avons eu plus d'horizon B que de A (terre végétale) L'horizon A ne coûte rien à l'évacuation par rapport au B. En horizon B et C nous avions 4600 m3 à évacuer au coût de CHF 49.—et le terrassement à CHF 26.—, CHF 75.—

3) Le renchérissement dans la branche de la construction et les prix de l'énergie en hausse font qu'une augmentation risque de nous être annoncée, **mais pour l'instant nous restons dans l'attente de nouvelles plus précises et ne manquerons pas de vous tenir informer de l'évolution**

4) Installation des panneaux photovoltaïques au collège.

Un préavis sera présenté au mois de décembre pour la mise en place d'une centrale électrique solaire sur les toits de nouveau collège et sur la toiture de la salle de gym.
Cette installation fera partie du programme communal de « solarisation » des bâtiments appartenant à la commune, soit :
dans la première partie : les 2 nouveaux bâtiments scolaires
dans la 2ème partie : l'ancien bâtiment scolaire
dans la 3ème partie : le bâtiment de l'auberge
dans la dernière phase : le bâtiment du Rionzier

Enfin et pour rappel, le chantier n'est pas accessible à tout à chacun, en cas de questions, de problèmes ou autre, la Municipalité se tient à votre disposition

Pour le conseil général du 12 décembre 2023/ Féchy